

---

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous *memoranda*, requêtes et lettres reçus par le ministre de la Marine et des Pêcheries, depuis le 1er octobre 1911, protestant contre l'octroi d'un permis de pêcher au moyen de rets à trappe au capitaine John H. Thorburn, de Sand-Point, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les arrêtés du conseil passés, et de tous les mémoires et requêtes reçus par le gouvernement du Canada, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, se rapportant aux navires étrangers se livrant au cabotage en Canada; aussi, copie de toute correspondance échangée sur le même sujet entre le gouvernement, ou l'un des départements de l'administration, et toute personne, compagnie ou corporation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, requêtes, lettres, plaintes, etc., se rapportant au congédiement en 1896 de H. St. Amour, maître de poste de Saint-Amour, comté de Prescott, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de 1908, modifiant la Loi du Service civil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.